

La CCLO VOUS AIDE à lire vos feuilles d'imposition et VOUS EXPLIQUE tout !

EXEMPLE

1 - Instauration de la TEOM par la CCLO

pour financer tous les services déchets (cf. page 4). La TEOM est donc un nouvel impôt pour certains ménages. En effet, selon les communes, les administrés payaient déjà cette taxe mais à un taux différent ou inclus dans une taxe communale.

2 - Baisse de la taxe d'habitation communautaire

pour LIMITER AU MAXIMUM l'impact financier pour TOUS les ménages.

3 - Reversement aux communes par la CCLO

d'une compensation financière pour leur permettre de baisser, si elles le souhaitent, leurs taux communaux. Pour plus de précision sur ce point, veuillez vous adresser en mairie.

TAXE FONCIÈRE (Reçue en septembre)

Propriétés bâties	Taux fixé par la commune		Taux fixés par la CCLO		Taux fixé par le Conseil départemental 64		Taux fixé par la CCLO	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②		
Taux 2016	X %	%	0,508 %	X %	%	0 %		
Taux 2017	X %	%	0,508 %	X %	%	10,05 %		
Adresse								
Base	2000		2000			2000		
Cotisation			10,16			201,00		

Cotisations 2016			10,16			0		
2017			10,16			201		
Variation en % ⑧		%	0 %		%	+ 201 %		

La TEOM est de 201 € pour ce foyer.

TF + 201 €

TAXE D'HABITATION (Reçue en octobre)

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité
Base nette d'imposition	4000*		4000
Taux d'imposition 2017	X		5,62 %
Cotisations 2017	X		224,80
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires			
Taux d'imposition 2016	X		8,52 %
Rappel cotisations 2016	X		340,80
Variation en valeur			
Variation en pourcentage			

TH - 116 €

Le taux intercommunal de la taxe d'habitation passant de 8,52 % (2016) à 5,62 % (2017), celle-ci enregistre donc une baisse de 116 €.

=> + 85 €

Dans cet exemple :

L'imposition (taxes habitation et foncière) enregistrera une hausse de 85 € correspondant à la différence entre le montant de la TEOM (+201 €) et le montant de la baisse de la part intercommunale de la taxe d'habitation (-116 €).

Dans cet exemple, le foyer aura une augmentation de 7 € par mois environ.

Les abattements pour personnes à charge ne sont pas pris en compte dans cet exemple.

* Base moyenne d'imposition (valeur locative moyenne).

Attention : Aucune situation n'est identique car elle dépend de la situation fiscale, de la composition du foyer, de la base imposable (valeur locative cadastrale) et du taux fixé par la commune. Pour connaître votre situation, reportez-vous aux montants mentionnés sur vos feuilles d'imposition.

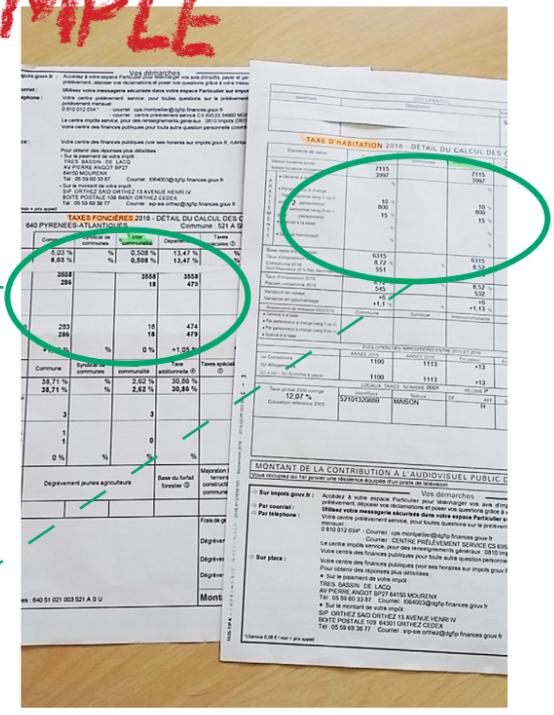
Au final, certains pourront avoir une hausse ou parfois une baisse. C'est pourquoi, il est important de bien regarder les 2 feuilles d'imposition (taxe foncière + taxe d'habitation). Les locataires ne paieront que la taxe d'habitation ; la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera répercutée par le propriétaire au locataire.

UNE QUESTION ?

Service déchets :

05 59 60 95 42

environnement@cc-lacqorthez.fr



LA TEOM pour des services au quotidien :

- **ORDURES ET EMBALLAGES MÉNAGERS** collectés à domicile avec dotation de bacs individuels adaptés à la composition du foyer.
- **VERRE, TEXTILES, CHAUSSURES, SACS, MAROQUINERIE ET LINGE DE MAISON** collectés dans les colonnes et bornes dédiées.
- **ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS** collectés à votre domicile à date fixe sur appel exclusivement.
- **COMPOSTEUR INDIVIDUEL ET BIO SEAU** (pour les déchets de cuisine et de jardin) mis à votre disposition gratuitement.
- **7 DÉCHETTERIES** à votre disposition avec horaires d'ouverture adaptés.
- **TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR DES SITES AUX NORMES** : l'usine d'incinération des ordures ménagères à Mourenx et l'installation de stockage de déchets non dangereux et de broyage de déchets verts à Orthez.
- **ACTIONS DE SENSIBILISATION AU TRI** auprès des écoles, sur les marchés, lors de manifestations, etc.
- **GESTION DE VOS DEMANDES** et de vos éventuelles réclamations afin de mieux vous servir.



280 kg d'ordures et d'emballages ménagers par habitant ont été ramassés en 2016 par les agents de collecte.



Ramassage des encombrants en porte-à-porte.



236 colonnes à verre sont réparties dans les 61 communes.

TOUS ECO-RESPONSABLES !

Grâce à vous, depuis 2014...

- **BAISSE DE 11%** du tonnage des ordures ménagères,
- **AUGMENTATION DE 27%** du tonnage des emballages ménagers triés,
- **AUGMENTATION DE 10%** du tonnage des emballages en verre triés.

Poursuivons nos efforts, **TRIONS !**



Rappel des consignes de tri sur notre territoire.

RETROUVEZ

les informations complètes sur tous ces services sur www.cc-lacqorthez.fr

Scannez et découvrez !

